



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Marchés publics

ORDONNANCE

Dossiers n^{os} PR-2010-049R,
PR-2010-050R et PR-2010-058R

Enterasys Networks of Canada
Ltd.

c.

Ministère des Travaux publics et
des Services gouvernementaux

*Ordonnance rendue
le vendredi 30 septembre 2011*

EU ÉGARD À trois plaintes déposées par by Enterasys Networks of Canada Ltd. aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. 1985 (4^e supp.), c. 47;

ET À LA SUITE DE décisions d'enquêter sur les plaintes aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*;

ET À LA SUITE DE décisions du Tribunal canadien du commerce extérieur rendues le 23 décembre 2010 selon lesquelles les plaintes étaient fondées en partie;

ET À LA SUITE D'une décision de la Cour d'appel fédérale, dans laquelle elle annulait les décisions du Tribunal canadien du commerce extérieur rendues le 23 décembre 2010 et renvoyait l'affaire au Tribunal canadien du commerce extérieur lui ordonnant de rejeter les plaintes.

ENTRE

ENTERASYS NETWORKS OF CANADA LTD.

Partie plaignante

ET

**LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES
GOUVERNEMENTAUX**

Institution fédérale

ORDONNANCE

Le Tribunal canadien du commerce extérieur rejette par la présente les plaintes suivantes :

- PR-2010-049 — Invitation n° 39903-110093/A (DRV 773)
- PR-2010-050 — Invitation n° W8486-114791/A (DRV 781)
- PR-2010-058 — Invitation n° W010S-11D100/A (DRV 785)

Serge Fréchette
Serge Fréchette
Membre président

Stephen A. Leach
Stephen A. Leach
Membre

Jason W. Downey
Jason W. Downey
Membre

Dominique Laporte
Dominique Laporte
Secrétaire